Petite histoire revendicative de Diderot

à travers une sélection de documents par Joel Houzet

En 1963, déjà :

NOS ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL

Lycée Technique Diderot

**EN 1959, les Services de Sécurité, enquêtant dans les ateliers du Lycée Technique municipal Diderot, faisaient état du danger que présentait l'installation électrique de ces ateliers.
Or il n'a été tenu aucun compte de cette mise en garde.**

De plus, de nombreuses vitres cassées ou manquantes n'ont pas été remplacées ; les tableaux coulissants en mauvais état sont d'un maniement dangereux. Dans ce genre d'établissement où les 900 élèves sont astreints à de nombreuses heures d'ateliers, avec tous les risques d'accidents corporels que cela comporte, la pharmacie est insuffisante ainsi que le personnel nécessaire pour donner les soins éventuels.

En outre, les travaux de consolidation d'une cheminée instable ne devraient pas être différés, cette cheminée représentant un réel danger pour les élèves.

Plus de crédits, plus de personnel, l'administration se doit de remédier rapidement à cet état de fait inacceptable qui gêne considérablement le fonctionnement de cet établissement d'enseignement réputé. Telles sont les questions posées au Préfet de la Seine par les élus municipaux communistes, qui demandent en outre, depuis 1959, l'agrandissement du lycée à la faveur de l'opération de rénovation de l'îlot n° 7.

La rénovation de Diderot est dans l'air : mai 78

ACADEMIE DE PARIS
LYCÉE TECHNIQUE
DIDEROT
60, boulevard de la Villette
75019 PARIS
TÉL. 208-49-30

PARIS, le 5 Mai 1978.

Le Proviseur du Lycée Technique DIDEROT
à
M. [illegible] ....
Responsable du Département :
...[illegible]..
et à ses Collègues.

OBJET : Rénovation de l'Etablissement

Cher Collègue,

Je vous prie de m'excuser d'accroître vos charges en cette période de l'année, mais je suis saisi d'une enquête concernant la rénovation de l'établissement.

En conséquence, il vous appartient de me présenter pour le :

MARDI 23 MAI

délai de rigueur, un projet d'organisation et d'implantation de votre département dans des bâtiments neufs. Il s'agit de définir les locaux dont vous avez besoin, sans oublier leurs annexes éventuelles, en précisant bien la surface de chacun d'entre eux.

Il me paraît souhaitable que les départements ou les parties de département relevant de l'électricité soient groupés dans un même bâtiment. Les ateliers de machines - outils s'implanteront au rez de chaussée.

Il s'agit de prévoir, à l'intérieur d'une architectu de type évolutif (cloisons intérieures rigides pouvant être déplacées en cas de besoin), une structure susceptible de modifications ultérieu en fonction d'une pédagogie en constante rénovation et de procédés tech nologiques en mouvance accélérée.

Vous pourrez joindre un plan succint en cas de spéci lisation bien définie de certains locaux.

Vous trouverez en salle du conseil un certain nombr d'informations ainsi qu'un projet de restructuration.

.../...

.../...

Il est indispensable de travailler en fonction de la structure pédagogique suivante :

Second Cycle : 2 2 : 7 sections
1 S — 2 S
1 F1: 2 sections — 2 F1 : 2 sections
1 F3 — 2 F3
1 F6: 2 sections — 2 F5 : 2 sections
1 F10 — 2 F10

Techniciens Supérieurs :
- Fabrications Mécaniques
- Bureau d'Etude
- Micromécanique
- Mécanique - Automatisme
- Traitements Thermiques (prévoir l'évolution s'il y a lieu)
- Electrotechnique (deux divisions)
- Electronique

Classes préparatoires : deux divisions

Soit au total : 41 divisions environ

Avec mes sentiments cordialement dévoués,

Le Proviseur,

B. DUBOZU

Automne 79, la situation s'aggrave et un accident en Traitements thermiques déclenche l'action :

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 13 NOVEMBRE 79

SUR LES PROBLEMES DE SECURITE

I. PROBLEMES EVOQUES:

1/ Participation des élèves à certains travaux: suite, notamment, à l'accident survenu en T2 T2. M. le Proviseur a confirmé à une délégation syndicale que les crédits pour financer les travaux de manutention relevaient du budget de fonctionnement du lycée.

Le problème est-il de savoir si les élèves doivent ou non participer à des activités dangereuses, puisque dans le cadre normal des enseignements il existe des activités dangereuses (ateliers, TP Physique etc...)?

Le problème n'est-il pas plutôt de savoir où placer la limite entre les activités justifiables pédagogiquement (dangereuses ou non) et les activités qui ne le sont pas (et où la participation des élèves tourne au travail noir)?

2/ L'installation électrique: elle est plus que vétuste. C'est d'ailleurs toute l'alimentation du quartier que l'EDF doit changer. Une adjudication est en cours pour changer le poste de transformation du lycée, ce qui entraînera l'obligation de changer toutes les machines. En attendant, nous sommes à la limite de la sécurité, et cela accentue les risques d'incendie.

3/ Les risques d'incendie: les problèmes d'évacuation du lycée en cas d'incendie ne sont pas tous résolus par les exercices d'évacuation. Qui ouvrira à temps la porte de la cour Burnouf? Comment éviter la panique que risque d'entraîner l'étroitesse des couloirs de la cour d'entrée où convergent de nombreuses classes?

Ne faudrait-il pas un exercice avec feu simulé, intervention des pompiers, démonstration sur feu réel du fonctionnement des extincteurs?

4/ Le stockage des produits dangereux: en Traitements Thermiques, ils sont correctement stockés dans un local dont il n'existe qu'une clef. Il n'y a plus de bouteilles d'hydrogène.

5/ L'installation de certaines salles et ateliers:
- est-ce qu'il y a une distance suffisante entre les machines?
- certaines salles comportent des trous ou, en 123 par exemple, des restes d'attaches métalliques, dans le parquet. Que doit faire l'enseignant dans ce cas?
- même si certaines salles ne sont pas dangereuses, elles sont très inconfortables, mal aérées, bruyantes (notamment celles qui sont à côté d'ateliers). Il y a des moments où faire cours est impossible.

II. PROPOSITIONS FAITES:

1/ Demander communication des rapports des commissions de sécurité (incendie et autres) venues inspecter le lycée dernièrement.

2/ Faire une liste des questions de sécurité et demander à l'administration du lycée d'y répondre par écrit.

.../...

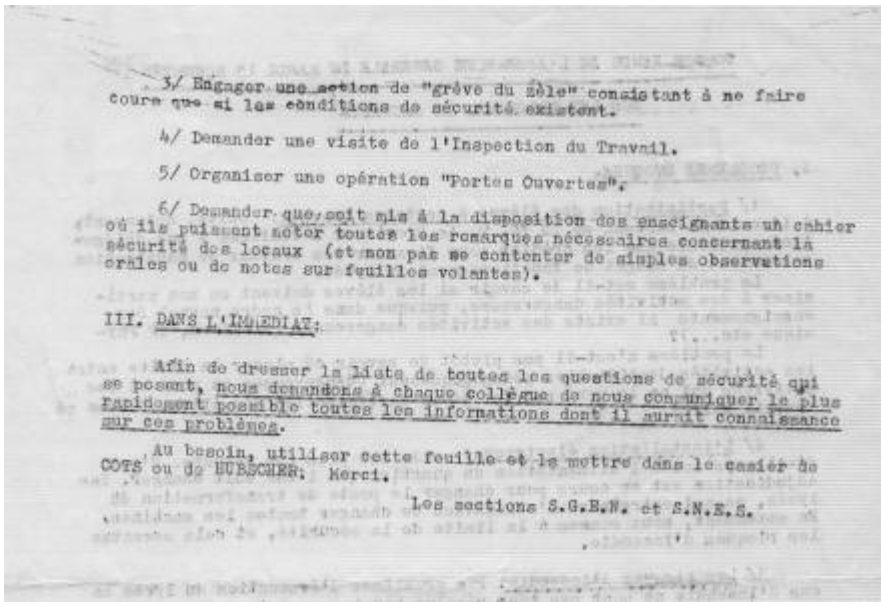

3/ Engager une action de "grève du zèle" consistant à ne faire cours que si les conditions de sécurité existent.

4/ Demander une visite de l'Inspection du Travail.

5/ Organiser une opération "Portes Ouvertes".

6/ Demander que soit mis à la disposition des enseignants un cahier où ils puissent noter toutes les remarques nécessaires concernant la sécurité des locaux (et non pas se contenter de simples observations orales ou de notes sur feuilles volantes).

III. DANS L'IMMEDIAT:

Afin de dresser la liste de toutes les questions de sécurité qui se posent, nous demandons à chaque collègue de nous communiquer le plus rapidement possible toutes les informations dont il aurait connaissance sur ces problèmes.

Au besoin, utiliser cette feuille et la mettre dans le casier de COTS ou de BUESCHER. Merci.

Les sections S.G.E.N. et S.N.E.S.

Amphi 124, assemblée générale pour la sécurité et la rénovation du lycée

1ère manifestation à l'hôtel de ville 23 janvier 80 pour la sécurité et la rénovation
Création de la FCPE au lycée, l'APE était en fait affiliée à la PEEP.

Tract journée Parents

LES PROBLEMES DE SECURITE A DIDEROT

A l'occasion de cette journée portes ouvertes, cinq cents élèves et des professeurs s'adressent à vous, visiteurs, pour vous faire part de nombreux problèmes de sécurité qui existent dans le Lycée.

Vous allez visiter un établieement dans lequel l'évacuation des ateliers s'avérerait difficile en cas de sinistre. Les installations électriques sont un constant danger pour les élèves, étudiants et professeurs. Certaines machines ne correspondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Vous allez visiter un établissement où les élèves ont été amenés à réaliser l'aménagement ou la remise en état de certains ateliers : à la suite de quoi, en début d'année, les élèves d'une section ont perdu plus d'une centaines d'heures de cours en aménageant leur atelier, de plus un accident grave à eu lieu ...

Vous allez visiter un établissement où les locaux sont souvent insuffisants : l'atelier d'affûtage en est un exemple flagrant, où les salles sont souvent exigües, mal insonorisées,mal éclairées ....

Le 25 Octobre 1979, un rapport a été effectué par l'A.I.F. sur ces différents problèmes. Il commence par ces mots :

"Il est urgent et qui plus est obligatoire de reconsidérer les installations électriques, dans leur ensemble. Les règles élémentaires de sécurité sont un peu partout dangereusement transgressées. Le risque d'électrocutio est important et les dangers d'incendie considérablement multipliés."

Après avoir fait état de ces problèmes, l'Administration nous a considéré comme inaptes à juger les problèmes de sécurité.

C'est pour toutes ces raisons, que nous avons fait grève pendant quatre jours, que nous avons manifesté à l'Hôtel de Ville où une délégation a été reçue.

Un premier résultat a été obtenu : 40 millions d'anciens francs ont été débloqués répartis comme suit :

- 24 millions pour la rénovation du Lycée en général
- 16 millions pour l'installation du transformateur de moyenne tension.

Vous Parents êtes aussi directement concernés : ce sont vos enfants qui travaillent ou travailleront dans un lycée où ils sont exposés à des accidents.

LES ELEVS DE DIDEROT

Tract distribué par les élèves le jour de la journée porte ouverte du 26 janvier 80

Septembre 80 : fermeture de classes pour sélectionner les meilleurs élèves, nous disons Non !

S.N.E.S.
Diderot

A tous les collègues
de DIDEROT

Sept 80

FAUT-IL SUPPRIMER DEUX DIVISIONS DE 2de ?

Cette question est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Etablissement du vendredi 3 octobre.

M. le Proviseur a exposé, lors de la réunion de prérentrée, les raisons pour lesquelles, selon lui, cette suppression s'imposait:
- élargir le recrutement des 1ères au-delà du secteur parisien de recrutement des 2des;
- développer à Diderot les formations post-bac (il s'agirait de créer un BTS d'Informatique Industrielle et une classe préparatoire aux grandes écoles pour les titulaires de bacs F).

Il serait nécessaire qu'un débat entre nous ait lieu sur les conséquences d'une suppression éventuelle de divisions de 2de.

En effet, la dernière réunion syndicale a permis de voir que des questions graves se posaient:

1) A Diderot:

a) est-ce en supprimant des 2des que l'on créera les structures et les moyens nécessaires à un BTS et à une Maths Sup?

b) même si, du point de vue du nombre de postes d'enseignants, la suppression des 2des est compensée par la création du BTS et de la Maths Sup, qui peut garantir que cette compensation jouera pour les titulaires actuels d'heures en 2de?
N'y a-t-il pas risque de mutation pour les collègues qui ne retrouveront pas les heures supprimées au niveau de la 2de?

2) Hors de Diderot:

a) Faut-il accepter que que Diderot renforce encore son action "d'écrémage" des meilleurs élèves de banlieue au niveau des 1ères ?
Si de bons élèves de banlieue ne peuvent pas faire de 1F2 ou de 1F10 à Diderot (puisque c'est là un des arguments présentés), la solution n'est-elle pas de donner à des lycées techniques de banlieue les moyens en matériel et en enseignants de créer de bonnes 1F2 et 1F10, plutôt que de dire et de faire dire qu'il n'y a qu'à Diderot que l'on peut préparer sérieusement ces bacs?

b) Puisque, de toute façon, M. le Proviseur a rappelé que les Conseils de classe de fin de 2de ne devaient laisser passer en 1ère que les élèves véritablement capables, comment peut-on dire que les élèves parisiens de nos 2des prennent la place en 1ère d'élèves de banlieue ?

c) la suppression de 2des à Diderot réduira-t-elle la capacité totale d'accueil en 2T du secteur?

Nous vous proposons d'en discuter tous ensemble:

MARDI 30 SEPTEMBRE 12 H 30 - Salle 124

LYCEE TECHNIQUE DIDEROT

Le 5 mai 1981

SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION
EN SALLE DES PROFESSEURS

Les enseignants soussignés exigent le droit à la libre expression politique, par voie d'affiches, de tracts ou de journaux, dans la salle des professeurs.

Ils s'indignent des procédés grotesques de certains de leurs collègues qui arrachent et déchirent systématiquement tout texte politique affiché, ou font "le ménage" sur les tables en jetant les papiers qui ne leur plaisent pas.

Puisqu'il n'existe pas encore en salle des professeurs de panneau de libre affichage, ils s'estiment en droit d'afficher sur les murs ou de laisser des tracts et journaux sur les tables.

La salle des professeurs n'est pas un "lieu protégé", coupé de la vie réelle et des grands débats de notre société, où l'on ne pourrait pas parler politique et où ne devrait régner qu'une "atmosphère de travail".

Au nom de quoi certains prétendent-ils décider de ce que l'on peut lire ou ne pas lire en salle des professeurs ?

Les enseignants sont à même de juger des textes politiques qu'on leur propose, et d'y répondre éventuellement si les idées exprimées sont contraires aux leurs.

Les enseignants soussignés s'engagent donc à faire respecter la liberté d'expression politique et demandent que soit installé un panneau spécial pour affichage libre.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
THOMAS J.		HARNAY	
MARTEL		SOLAIS	
DENNES		Pouget	
[illegible]		DIEZ	
PÈRE		[illegible]	
MONTET		[illegible]	
PRIMAUX		Croissandeau	
HUBSCHER		HOUZET	
BERGERY		Blanc	
ROUFF		HIVERT	
SAUTEREY		[illegible]	
ROY		[illegible]	
L'HOSTIS		PINAUD	
MERLAUD		OZBOLT	
PECHENART		[illegible]	
[illegible]		GAUDIN	
		LAMY	

Pétition pour une libre expression dans la salle des profs : 5 mai 1981 !

Le Maire de Paris

Paris le 27 août 1984.

Monsieur le Proviseur,

Je connais les besoins importants de votre établissement en matière de rénovation des locaux. L'occasion m'a déjà été donnée d'indiquer aux anciens élèves de votre lycée quelle importance j'attache à l'enseignement industriel de haut niveau que vous dispensez. Je reste persuadé qu'une meilleure adaptation du système éducatif aux besoins de l'économie française est une nécessité vitale pour l'avenir du pays.

J'ai donc donné instruction aux services de la Ville d'étudier complètement le dossier de rénovation du lycée Diderot. L'Architecte désigné vient de soumettre à la municipalité un projet très élaboré, qui donne satisfaction du point de vue pédagogique. Cependant, son montant très élevé ne permet pas d'envisager son financement sur un ou deux exercices budgétaires. Il faudra nécessairement étaler l'opération sur une longue période. Les techniciens étudient donc, avec l'Architecte, les moyens de cette répartition.

Simultanément, je fais étudier l'hypothèse de construction d'un établissement neuf sur les terrains de la Villette, dans le cadre d'un accord proposé par les autorités gouvernementales qui disposent de ces terrains. Ainsi, il n'y aura aucune perte de temps et nous pourrons choisir, au terme des études, la meilleure solution pour le lycée.

Je vous serais reconnaissant de porter ces informations à la connaissance de votre Conseil d'Etablissement, des professeurs, des parents d'élèves et des élèves, afin que les usagers du lycée soient persuadés de l'attention personnelle que je porte à ce problème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Proviseur, à mes sentiments les meilleurs.

Jacques CHIRAC.

ieur le Proviseur
lycée Diderot
bd. de la Villette
19 - PARIS

Lettre de Chirac, maire de Paris, qui suggère que Diderot soit dans le parc de la Villette !

20/12/83

RENOVATION DE DIDEROT :
DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

1960 - On commence à parler de la nécessaire rénovation de DIDEROT.

1978 - Un avant projet de rénovation sur place est établi par la Ville de Paris.

1980 - Le mauvais état des locaux, notamment du point de vue de sécurité, entraine une grève des élèves et des enseignants et une manifestation à l'Hotel de Ville.

La Ville de Paris ressort le projet de 1978 et quelques résultats sont obtenus quant à la sécurité.

1981 - Lettre de M. Chirac annonçant qu'il propose au gouvernement la reconstruction de Diderot à La Villette en même temps qu'il fait étudier le projet de rénovation sur place.

1982 - Aucun engagement précis quant à la reconstruction à La Villette. On sait que le Ministère du Logement est aussi intéressé.

Un projet de reconstruction du bâtiment 5, permettant de créer 6 salles supplémentaires, est présenté par la Ville de Paris au C.E. puis abandonné quelques mois après sur des prétextes financiers. Pourquoi ?

1983 - MAI : suite à une délégation des parents d'élèves F.C.P.E. au Rectorat, on apprend que, même si un établissement scolaire est construit à La Villette, Diderot n'est pas prioritaire.

NOVEMBRE : Abandon du projet de reconstruction à La Villette.

Aucune autre proposition, ni de reconstruction, ni de rénovation sur place. Si ce n'est les nouvelles toilettes qui ont coûté 430 000 F. !! et qui empêchent maintenant toute reconstruction du Bâtiment 5 !!!

NOUS DEMANDERONS AU C.E. DU 19 DECEMBRE D'INTERVENIR AUPRES :

- de la Ville de Paris
- de la Région Ile de France également responsable des investissements scolaires
- du Ministère de l'Education Nationale
- du Ministère de l'Industrie
- des élus du XIX°

tout le monde étant d'accord que la situation actuelle n'est plus viable.

NOUS RENDRONS COMPTE de la séance du C.E. et nous déterminerons l'action à mener en fonction des réponses ou de l'absence de réponses :

MARDI 20 DECEMBRE DE 12 H. 45 A 14 H. - SALLE 124

(en application de l'heure mensuelle d'information syndicale).

Tout le monde est invité : enseignants, personnels, élèves, parents.

Les Sections Syndicales S.N.E.S., S.G.E.N., S.N.I.E.N. (intendance), C.G.T. du Lycée, les enseignants et les élèves élus au Conseil d'Etablissement.

De nouveau rien ! Donc AG puis manif…

Manifestation vers l'hôtel de ville le 23 janvier 84 pour des mesures immédiates. La pétition a été signée par le proviseur.

La pétition avec la signature du proviseur :

PETITION

Les soussignés, enseignants, personnels administratifs et de service, élèves et parents d'élèves du LYCEE TECHNIQUE DIDEROT, 60, Boulevard de la Villette, 75019 PARIS

s'indignent de l'état des locaux du lycée :

vétusté, entassement, manque de sécurité, insuffisance de l'éclairage et de l'aération...

Le délabrement des locaux rend de plus en plus difficiles les conditions de travail des enseignants et des élèves, et nuit à la qualité de la formation.

Où est le souci de revalorisation de l'enseignement technique?

Depuis des années, promesses non suivies d'effets projets grandioses abandonnés: nous ne voulons plus attendre.

Les soussignés exigent que les pouvoirs publics (la Ville de Paris, première concernée, la Région Ile de France et les différents Ministères) prennent des mesures immédiates (projets et financements) pour une reconstruction ou une véritable rénovation de l'établissement.

NOM PRENOM	QUALITE (élève, parent prof., agent..)	ADRESSE	SIGNATURE
DUBOEUF Henri	Proviseur	Lycée Diderot	
ROUQUETTE Michel	agent comptable	Lycée Diderot 60 bd de la Villette	
BARON Jean-Jacques	Censeur	Lycée Diderot 60 Bd de la Villette	
LE LAN Gérard	Conseiller Principal	95690 - [illegible]	
HUBSCHER David	Professeur	[illegible]	
BOISGERAULT Claude	Professeur	13 Rue Cl. [illegible] 75010 PARIS	
HERVE Sylviane	Parent - Secrétaire Ass. Parents d'Elèves de la PEEP	7, rue de Cambrai 75019 PARIS	
MIZERY Gildas	Parent Président de l'Association des élèves PEEP	14 Rue René Baschet 93220 GAGNY	
BASCLE Dominique	élève	25 rue des Grilles 93500 PANTIN	
L'HOSTIS Daniel	Enseignant.	8 Rue Neuve des Boulets 75011 Paris	
BURGEAT Jean-Philippe	Elève	6 rue de Coutumiers 94130 NOGENT sur Marne	
VICHAR Didier	Elève	[illegible] 75020	
SEDRATI Akim	Elève	132 Av. J Clément 93430 Villetaneuse	

L'extension-rénovation-construction sur la parcelle occupée par Bornibus semble viable :

Résumé de l'étude de la Direction de l'Architecture de la Ville de Paris concernant l'extension de Diderot sur les terrain Bornibus (juin 1984).

Ce n'est qu'une "étude de faisabilité" qui n'envisage pas tous les détails ni la restructuration des autres bâtiments du lycée.

L'extension de Diderot sur Bornibus est considéré comme viable sur la base des propositions suivantes:

- la conservation du bâtiment Bornibus sur rue (qui serait affecté à un programme de logements sans rapport avec le lycée).
- la construction sur le reste du terrain d'un bâtiment adossé au lycée: Sous-sol, RdC, 4 étages + combles = 2110 m2 HO, soit 1400m2 utiles.
- la Ville de Paris demandant un minimum de 1000 m2 utiles pour envisager l'opération, la condition est réalisée.
- le coût de la construction (non compris donc l'achat du terrain) serait de 15 à 17 MF, soit 7 à 8000 F le m2.
- dans le détail, le bâtiment nouveau comprendrait :
  - un SS et un RdC sur toute la parcelle
  - 4 étages (+ combles) séparés du bâtiment conservé sur rue par une terrasse de 12m pour des raisons d'éclairage (voir plan).

	surface HO	surface utile(SHO/1,5)	façades éclairées
(SS)	430	285	0
RC	430	285	1 (+terrasse)
1	250	165	2
2	250	165	3
3	250	165	3
4	250	165	3
C	250	165	4
total	2110	1400	
sans le SS	1680	1115	

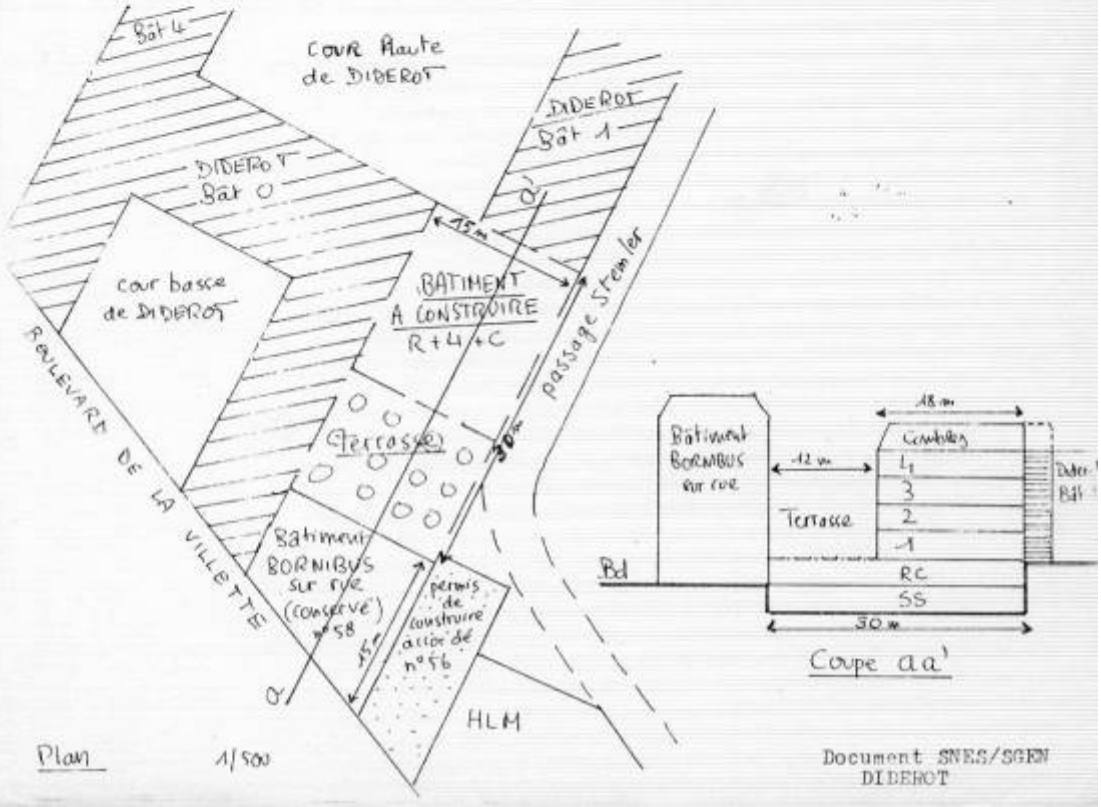

Document SNES/SGEN DIDEROT

A tous les personnels
A tous les élèves
A tous les parents

900
+2 Stes élèves

OUI OU NON

ETES - VOUS POUR OU CONTRE LE TRANSFERT DE SECTIONS DE DIDEROT AU LEP POTAIN A LA RENTREE 85 DANS LES CONDITIONS ACTUELLES :

- SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EN PARTICULIER SANS PLAN DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU LYCEE DIDEROT
- SANS CONSULTATION VERITABLE DE CEUX QUI TRAVAILLENT A DIDEROT

Le conseil d'établissement du 15 novembre 1984 a approuvé les propositions de M. le Proviseur sur le transfert de certaines sections de DIDEROT dans les locaux du LEP POTAIN à la rentrée 85. Seuls, les élus enseignants SNES et SGEN n'ont pas donné leur accord.

Avant le conseil d'établissement, les organisations syndicales SNES et SGEN avaient déjà exprimé leur opposition au projet POTAIN:

1. Depuis mai 84, date à laquelle l'idée d'utiliser des locaux de POTAIN a été lancée, nous n'avons eu aucune information sérieuse: des versions contradictoires sur le transfert de telle ou telle section, l'ouverture simultanée de TS ou d'autres sections, ont été successivement présentées par l'administration.
En revanche, dès la rentrée 84, des travaux d'aménagement de locaux de POTAIN ont été réalisés, théoriquement pour la Formation Continue.
Cela s'appelle la politique du fait accompli.

2. Le LEP POTAIN est situé au métro Télégraphe, à quatre stations de DIDEROT. Il n'y a plus d'unité pédagogique ni de vie associative possibles. En revanche, les navettes pour enseignants et élèves ne feront qu'aggraver les conditions de travail de chacun.

3. Mais surtout, accepter la "solution POTAIN" sans aucune autre proposition pour DIDEROT, revient à dire que la rénovation et l'agrandissement sur place ne sont plus prioritaires.
Et cela alors que notre action a amené la Mairie de Paris à élaborer un projet d'agrandissement sur le terrain BORNIBUS et que nous marquons des points:
- l'étude de faisabilité des architectes de la Ville de Paris, réalisée en juin 84, conclut positivement, sur la base de 1400 m2 utiles.
- le Conseil d'Arrondissement du XIX° arrondissement, sur proposition de Paul Laurent, conseiller communiste, a confirmé le 19 novembre 1984 à l'unanimité son soutien au projet BORNIBUS et a souligné la nécessité d'accélérer sa mise en oeuvre.

4. Rappelons que, pour nous, le projet BORNIBUS devrait permettre non seulement d'agrandir le lycée, mais aussi de le rénover, bâtiment par bâtiment. Naturellement, la concrétisation du projet dépend essentiellement de notre pression.

Après le Conseil d'établissement du 15.11, y a-t-il des éléments nouveaux?

1. Alors que l'ordre du jour du conseil mentionnait "la rénovation du lycée", l'essentiel du débat a porté sur POTAIN. Certes deux votes ont eu lieu, l'un pour la reconstruction du lycée, l'autre pour le projet BORNIBUS.
Mais M. le Proviseur a déclaré d'une part qu'il n'existait pas de possibilité de reconstruction immédiate (ce qui n'étonnera pas tous ceux qui savent que l'on parle de reconstruire DIDEROT depuis plus de 25 ans), d'autre part que les locaux actuels sont trop vieux pour être rénovés sur place, ce qui sous-entend que le projet BORNIBUS ne servira à rien!
Ces deux votes sont donc purement formels, d'autant plus que le conseil n'a envisagé aucune intervention auprès des autorités compétentes.

2. Pour nous, le problème de fond reste simple: l'état des locaux de DIDEROT nécessite leur rénovation et leur agrandissement. L'utilisation de locaux à POTAIN fournit aux autorités un excellent prétexte pour enterrer le projet BORNIBUS. Nous devons reprendre notre pression sur la Mairie de Paris et sur l'Education Nationale pour qu'un plan précis soit élaboré.

3. Le conseil a approuvé la proposition de M. le Proviseur de transférer à POTAIN une partie de l'électronique: les 1ères et Terminales F2. Les élus n'ont pas été avertis avant la séance. Les enseignants d'électronique n'ont pas non plus été consultés avant. Réunis cinq jours plus tard, par le responsable du département, ils ont exprimé leur désaccord dans une note écrite remise à M. le Proviseur.

Mais, selon M. le Proviseur, leur refus n'a pas à être pris en compte, puisque la décision a été prise au conseil.

Cela s'appelle un diktat, une mesure prise arbitrairement et imposée autoritairement.

A noter enfin que, si on en est aujourd'hui au transfert des 1ères et T F2 à Potain, M. le Proviseur n'hésite pas à déclarer: "le projet POTAIN se développe au fil des jours...", ce qui est pour le moins inquiétant! Qu'en sera-t-il exactement à la rentrée 85 ?

4. M. le Proviseur a déclaré au conseil: "je ne demande pas d'ouverture de nouvelles sections, mais si le Rectorat me le demande, j'ouvre". Il est bien clair que le Rectorat compte sur le transfert à Potain pour ouvrir de nouvelles sections: voir la note du Proviseur en septembre aux enseignants. Ce qui signifie que le transfert à POTAIN ne désengorgera pas DIDEROT, bien au contraire.

5. L'argument principal pour le transfert à POTAIN est la réputation de DIDEROT: la réputation d'un établissement se mesure-t-elle au nombre de sections ou à l'efficacité, à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé ?

Avant d'augmenter la capacité d'accueil d'un établissement, il faut lutter pour de bonnes conditions de travail dans les sections existantes.

S'il est vrai qu'il est nécessaire d'ouvrir à Paris des sections de TS supplémentaires, doivent-elles l'être nécessairement à DIDEROT ?

Pourquoi, dans ces conditions, le Rectorat ne crée-t-il pas un lycée technique POTAIN (bien que nous considérions que l'établissement de la rue du Docteur Potain a un avenir en tant que LEP) ?

6. M. le Proviseur a assuré que "Potain, c'est provisoire". Aucune garantie n'existe. Chacun sait qu'il y a du provisoire qui dure!

Et surtout, si le Rectorat récupère pour un autre usage les locaux de POTAIN dans 2 ou 3 ans, que se passera-t-il en l'absence de rénovation et d'agrandissement de DIDEROT ? Redivisera-t-on des salles en 2 ou 3 ? Fermera-t-on des sections ?

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT A ADOPTE LE TRANSFERT A POTAIN SANS QU'UNE CONSULTATION VERITABLE DES UTILISATEURS, PROFESSEURS, ELEVES, PERSONNELS, PARENTS, N'AIT EU LIEU.

LE SNES ET LE SGEN VOUS APPELLENT A UN VASTE DEBAT SUR LE PROBLEME.

ILS ORGANISENT UN VOTE POUR LES ENSEIGNANTS, MERCREDI 5 ET JEUDI 6 DECEMBRE, DE 12 H A 13 H 30, EN SALLE DES PROFS.

LES SECTIONS SYNDICALES
SNES ET SGEN
DU LYCEE DIDEROT

Le vote a lieu les 5 et 6 décembre 84 :
124 inscrits, 5 pour, 78 contre, 2 blancs

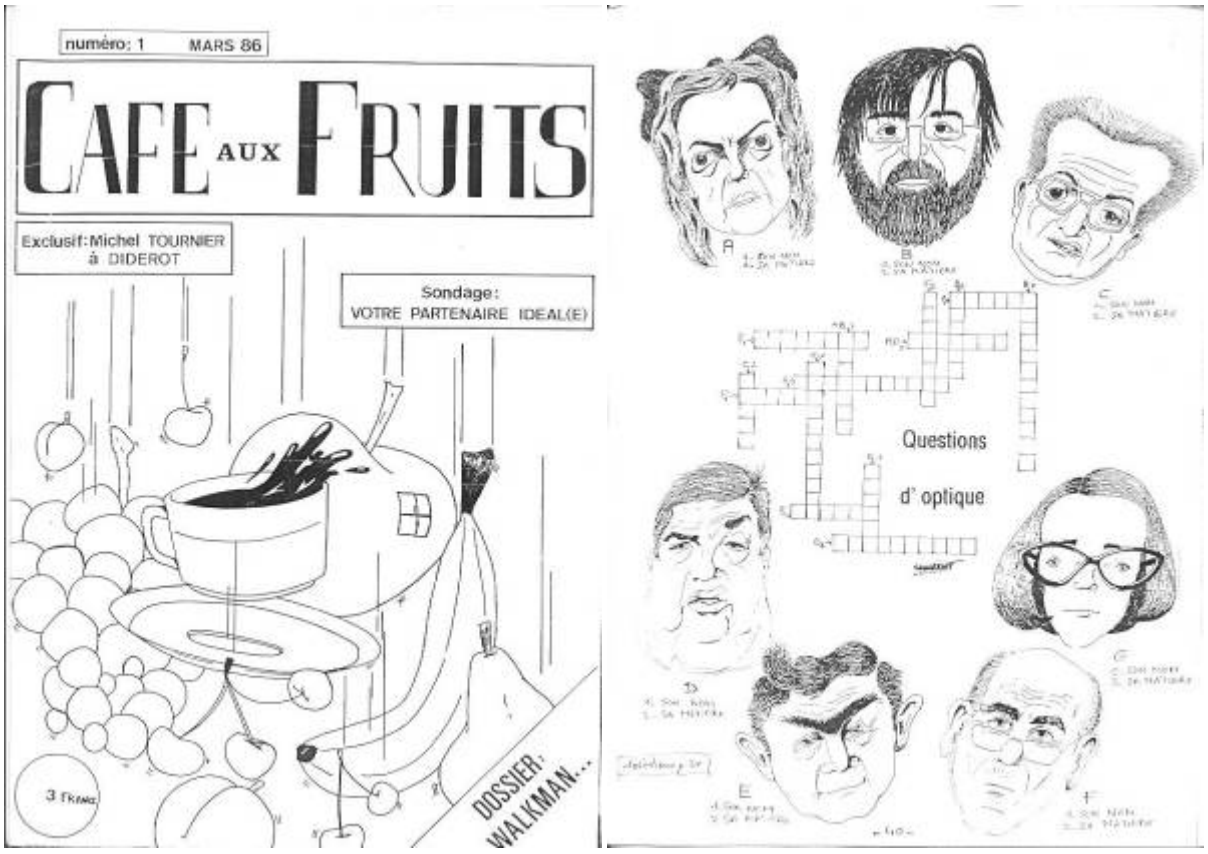

Un journal des élèves et de profs « Café aux fruits » qui se poursuivra jusqu'au n° 7 en mai 90.

Contre Monory et Devaquet, Diderot est dans l'action, décembre 86 et Café aux fruits aussi :

Duboeuf, proviseur jusqu'en 1987, au moment d'un départ en manif

Où il commence à être question de Danube… septembre 87

CONSEIL DE PARIS

PAUL LAURENT
CONSEILLER DE PARIS

DIDEROT VA-T-IL ENFIN VERS LE NEUF !

Une lettre de Paul LAURENT, conseiller municipal communiste de Paris, aux enseignants, élèves et parents d'élèves du Lycée Diderot :

Paris, le 15 septembre 1987

Mesdames, Messieurs,

L'action pour la rénovation, l'agrandissement ou la restructuration sur un nouvel emplacement d'un Lycée Diderot moderne et correspondant mieux aux besoins de notre époque dure depuis des années et des années. Les élus communistes ont, dès le début et sans défaillance, participé à tous les efforts pour parvenir au succès, pour surmonter toutes les passivités et les résistances.

Depuis mon élection dans le 19ème, en 1983, comme conseiller de Paris, je n'ai non seulement pas ralenti cet effort mais je l'ai amplifié, saisissant sans relâche le maire de Paris et le gouvernement avec la volonté d'aboutir.

Finalement, j'ai obtenu le 16 janvier 1987, au Conseil d'arrondissement du 19ème, le vote d'un voeu unanime en faveur de la reconstruction du Lycée Diderot dans les meilleurs délais et sur le site le mieux approprié.

J'avais, dès cette réunion, proposé fermement le choix d'une partie des terrains qui vont être libérés par la désaffectation de l'hôpital Hérold. Malheureusement, à part les élus communistes, tous les autres élus de l'arrondissement refusèrent, à l'époque, de se prononcer en faveur de cet emplacement.

.../...

L'action devait donc se poursuivre en direction du Conseil régional d'Ile de France désormais responsable de la construction des lycées.

Le 7 avril, une première bonne nouvelle arrivait par une lettre du premier adjoint du maire de Paris, au Conseil d'arrondissement, où on pouvait lire :

"Soucieuse toutefois de voir aboutir la reconstruction de cet établissement intra-muros, la Ville de Paris a proposé à la Région - qui a donné son accord de principe - une partie du terrain libéré par la désaffectation de l'hôpital Hérold, 39/41 rue David d'Angers et rue du Général Brunet, l'autre partie de ce terrain étant destinée à la création d'une maison de cure relevant de l'Assistance publique."

"Le terrain précité ne sera toutefois libéré que dans le courant de l'année 1989 ; la reconstruction de ce lycée ne pourra donc être envisagée par la Région que lors de la programmation de 1990."

Le 12 mai suivant, Catherine MARGATE, conseillère régionale communiste intervenait à la commission des Affaires scolaires du Conseil régional d'Ile de France pour demander que les études pour la reconstruction de Diderot soient engagées immédiatement pour que tout soit prêt au moment de la libération des terrains en 1989.

L'assurance lui a été donnée que les études seraient entreprises immédiatement.

Il est donc possible, aujourd'hui, d'envisager le succès à la condition de maintenir et d'accentuer la pression sur un gouvernement qui méprise le développement de l'enseignement technique.

Continuons d'agir tous ensemble pour la reconstruction et l'extension du lycée Diderot sur le site de l'hôpital Hérold.

Paul LAURENT
Conseiller de Paris

La montée de Le Pen aux élections devient très inquiétante. Appels et comité antifasciste vont commencer à se développer :

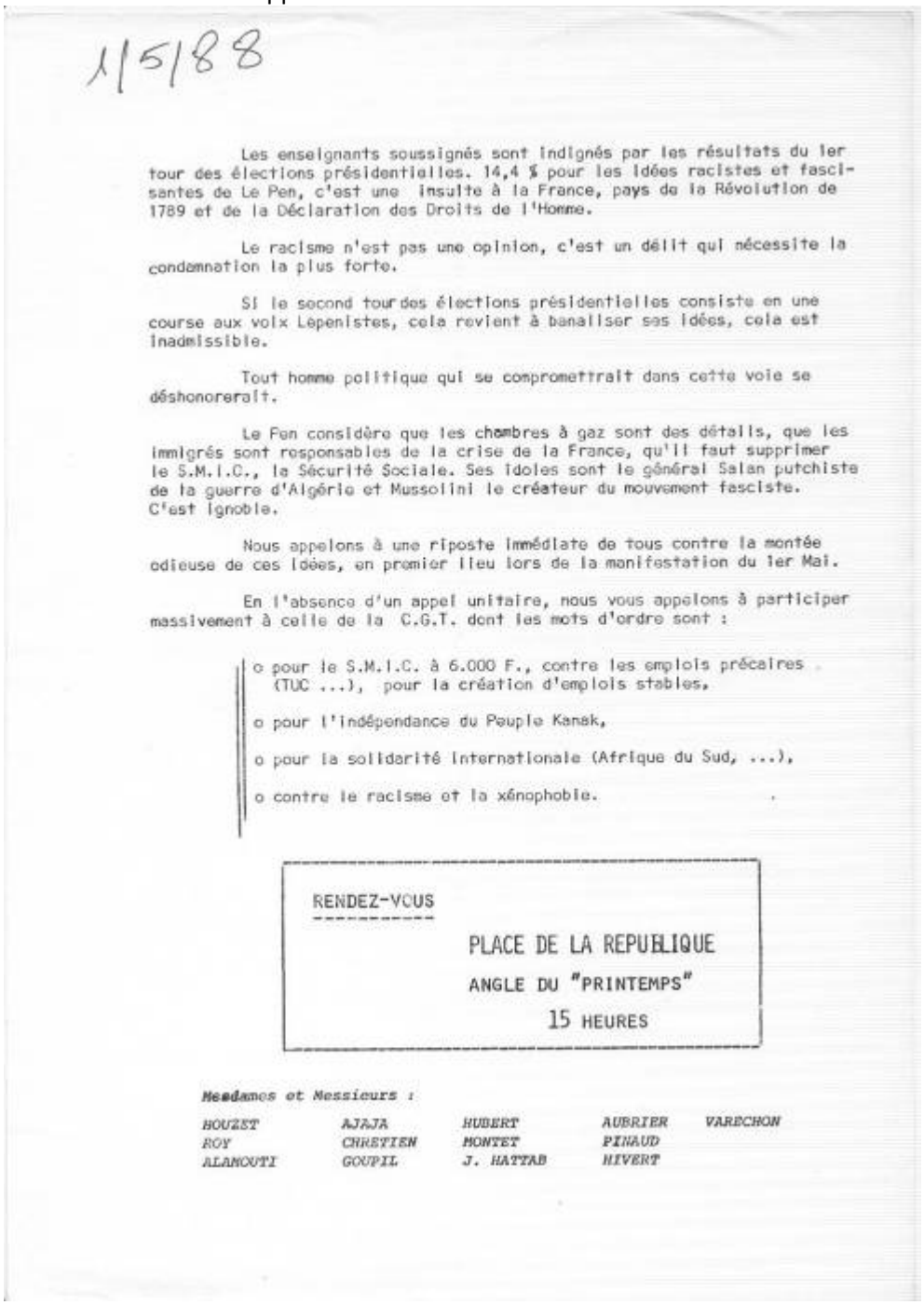

1/5/88

Les enseignants soussignés sont indignés par les résultats du 1er tour des élections présidentielles. 14,4 % pour les idées racistes et fascisantes de Le Pen, c'est une insulte à la France, pays de la Révolution de 1789 et de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit qui nécessite la condamnation la plus forte.

Si le second tour des élections présidentielles consiste en une course aux voix Lepenistes, cela revient à banaliser ses idées, cela est inadmissible.

Tout homme politique qui se compromettrait dans cette voie se déshonorerait.

Le Pen considère que les chambres à gaz sont des détails, que les immigrés sont responsables de la crise de la France, qu'il faut supprimer le S.M.I.C., la Sécurité Sociale. Ses idoles sont le général Salan putchiste de la guerre d'Algérie et Mussolini le créateur du mouvement fasciste. C'est ignoble.

Nous appelons à une riposte immédiate de tous contre la montée odieuse de ces idées, en premier lieu lors de la manifestation du 1er Mai.

En l'absence d'un appel unitaire, nous vous appelons à participer massivement à celle de la C.G.T. dont les mots d'ordre sont :

- o pour le S.M.I.C. à 6.000 F., contre les emplois précaires (TUC ...), pour la création d'emplois stables,
- o pour l'indépendance du Peuple Kanak,
- o pour la solidarité internationale (Afrique du Sud, ...),
- o contre le racisme et la xénophobie.

RENDEZ-VOUS

PLACE DE LA REPUBLIQUE

ANGLE DU "PRINTEMPS"

15 HEURES

Mesdames et Messieurs :

HOUZET	*AJAJA*	*HUBERT*	*AUBRIER*	*VARECHON*
ROY	*CHRETIEN*	*MONTET*	*PINAUD*	
ALAMOUTI	*GOUPIL*	*J. HATTAB*	*HIVERT*	

Etude de faisabilité, pré-programme mais le partage de terrain n'est toujours pas décidé en février 89 :

Conseil Régional
d'Ile de France

Le Vice-Président
Chargé des Affaires Scolaires
et Universitaires, de la Jeunesse,
des Sports, des Loisirs et du Tourisme

Paris, le 23 FEV. 1989

CK/SE/N° 755 /DAS/SG
386

Monsieur le Conseiller de Paris,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de construction du lycée Diderot sur les terrains de l'ancien hôpital Hérold.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans l'immédiat mes services examinent les propositions de partage des terrains avec l'Assistance Publique de Paris.

Dans la mesure où cette décision n'est pas effective, il m'apparaît prématuré de diffuser toute information sur l'étude de faisabilité de cette opération.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée à cette affaire le moment venu et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller de Paris, en l'assurance de mes sentiments distingués.

chargé des [illegible]
aux lycées

Paul VIOLET

Monsieur Paul LAURENT
Conseiller de Paris

Hôtel de Ville

75196 PARIS R.P.

33, rue Barbet de Jouy, 75700 Paris - tél. 45.50.32.12

Départ en manif pour la pose symbolique de 1ère pierre à Danube, le 19 octobre 89.

Paul Laurent et Roger Madec sont présents et interviennent.

Max et Jocelyne posent la 1ère pierre

Programme d'investissements prévisionnels de la Région :

DIDEROT

Programmation surface utile pédagogique terminée (salles, dimensions...).

27 octobre, lettre consultation concours d'architecture au Moniteur BTP.

Décembre 1989, concours architecture, base prise: sélection Moniteur.

Choix architecte/choix constructeur (en principe les architectes travaillent toujours avec les mêmes constructeurs).

Partage terrain obtenu :

NORD : Assistance publique

SUD : Région

CENTRE : Ville de Paris : espace VRD. (voirie, EDF...). Le Mandat sera confié à la Direction de l'architecture de Paris qui suivra les opérations.

Budget : 160 millions (89/90/91)

Réception des projets : février 90

choix architecte : mars 90

Etudes détaillées (rajouter 3 mois de plus)

Appel d'offres constructeur : septembre 90

Travaux site : fin 90/septembre 92 (après consolidation du sous-sol...)

La reconstruction du lycée est acquise. La maquette du futur lycée est présentée. C'est la fête en octobre 91.

Suite à une lettre du Proviseur, la Rectrice interpelle le président du conseil régional :

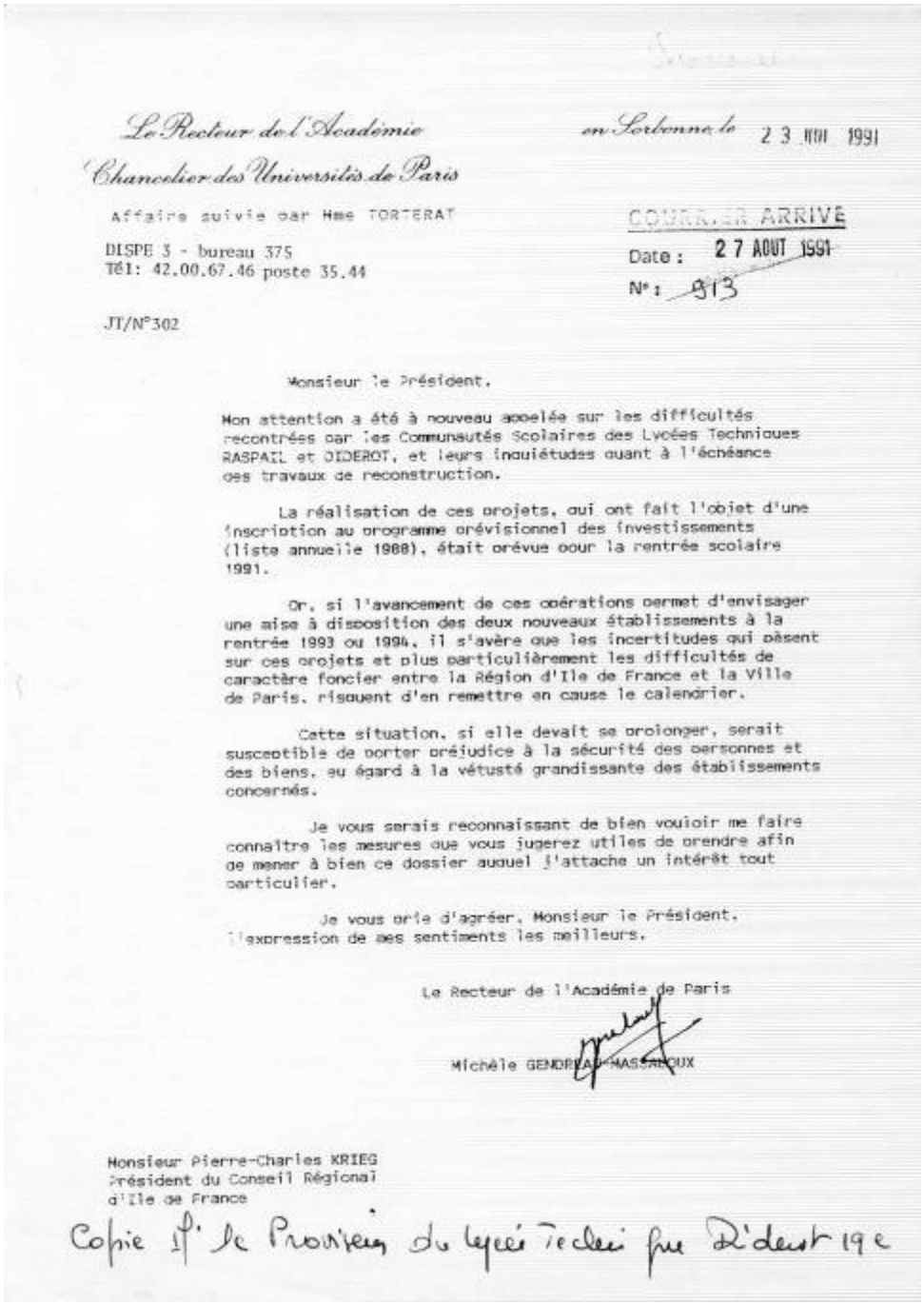

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités de Paris

en Sorbonne le 23 AOUT 1991

Affaire suivie par Mme TORTERAT

DISPE 3 - bureau 375
Tél: 42.00.67.46 poste 35.44

COURRIER ARRIVÉ
Date : 27 AOUT 1991
N° : 913

JT/N°302

Monsieur le Président,

Mon attention a été à nouveau appelée sur les difficultés rencontrées par les Communautés Scolaires des Lycées Techniques RASPAIL et DIDEROT, et leurs inquiétudes quant à l'échéance des travaux de reconstruction.

La réalisation de ces projets, qui ont fait l'objet d'une inscription au programme prévisionnel des investissements (liste annuelle 1988), était prévue pour la rentrée scolaire 1991.

Or, si l'avancement de ces opérations permet d'envisager une mise à disposition des deux nouveaux établissements à la rentrée 1993 ou 1994, il s'avère que les incertitudes qui pèsent sur ces projets et plus particulièrement les difficultés de caractère foncier entre la Région d'Ile de France et la Ville de Paris, risquent d'en remettre en cause le calendrier.

Cette situation, si elle devait se prolonger, serait susceptible de porter préjudice à la sécurité des personnes et des biens, eu égard à la vétusté grandissante des établissements concernés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous jugerez utiles de prendre afin de mener à bien ce dossier auquel j'attache un intérêt tout particulier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Recteur de l'Académie de Paris

Michèle GENDREAU-MASSALOUX

Monsieur Pierre-Charles KRIEG
Président du Conseil Régional
d'Ile de France

Copie à M. le Proviseur du Lycée Technique Rue Diderot 19e

Nouvelle manifestation le 24 février 1992. Les travaux n'ont toujours pas commencé car le partage du terrain entre l'assistance publique et la Région n'a toujours pas été conclu.
Nouvelle pétition, dont la signature du Proviseur :

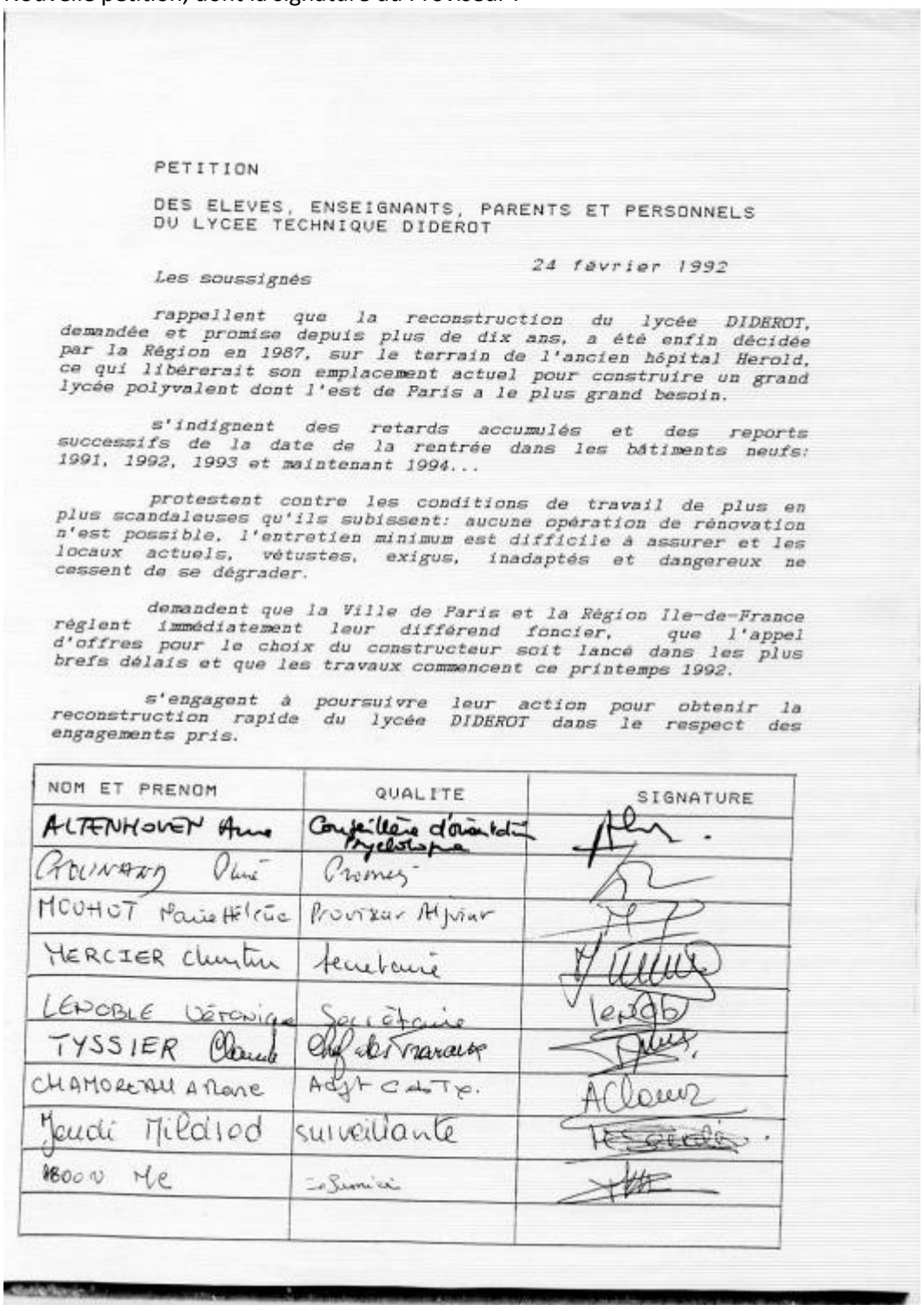

PETITION

DES ELEVES, ENSEIGNANTS, PARENTS ET PERSONNELS
DU LYCEE TECHNIQUE DIDEROT

24 février 1992

Les soussignés

rappellent que la reconstruction du lycée DIDEROT, demandée et promise depuis plus de dix ans, a été enfin décidée par la Région en 1987, sur le terrain de l'ancien hôpital Herold, ce qui libérerait son emplacement actuel pour construire un grand lycée polyvalent dont l'est de Paris a le plus grand besoin.

s'indignent des retards accumulés et des reports successifs de la date de la rentrée dans les bâtiments neufs: 1991, 1992, 1993 et maintenant 1994...

protestent contre les conditions de travail de plus en plus scandaleuses qu'ils subissent: aucune opération de rénovation n'est possible, l'entretien minimum est difficile à assurer et les locaux actuels, vétustes, exigus, inadaptés et dangereux ne cessent de se dégrader.

demandent que la Ville de Paris et la Région Ile-de-France réglent immédiatement leur différend foncier, que l'appel d'offres pour le choix du constructeur soit lancé dans les plus brefs délais et que les travaux commencent ce printemps 1992.

s'engagent à poursuivre leur action pour obtenir la reconstruction rapide du lycée DIDEROT dans le respect des engagements pris.

NOM ET PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
ALTENHOVEN Anne	Conseillère d'orientation psychologue	
[illegible]	[illegible]	
MOUHOT Marie Hélène	Professeur Physique	
MERCIER Christine	Secrétaire	
LEMOBLE Véronique	Secrétaire	
TYSSIER Claude	Chef des travaux	
CHAMOREAU Anne	Adjt Cuisine	
Jeudi Mildred	surveillante	
[illegible]	[illegible]	

La délégation est reçue par Alain Juppé, adjoint aux finances du Maire de Paris, Jacques Chirac :

MAIRIE DE PARIS

ALAIN JUPPÉ
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ DE PARIS
CONSEILLER DE PARIS (18e ARRONDISSEMENT)
ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DES FINANCES

Paris, le 26 février 1992

Monsieur Joël HOUZET
Lycée Technique Diderot

60, boulevard de la Villette

75019 PARIS

Cher Monsieur,

Au cours de notre entretien de lundi dernier, à l'Hôtel de Ville, vous avez rappelé les préoccupations des élus, des enseignants et des parents d'élèves de votre établissement devant le retard pris par sa rénovation, inscrite au programme prévisionnel d'investissement de la Région.

J'ai le plaisir de vous confirmer qu'après des discussions et échanges écrits entre le Maire de Paris et le Président du Conseil Régional, confirmés par lettre de M. Jacques Chirac du 18 novembre 1991, et afin d'éviter tout retard supplémentaire dommageable à la sécurité des élèves et des personnels et à la qualité des enseignements, **la Ville de Paris, dérogeant à la ligne de conduite qu'elle s'était jusqu'ici fixée, a accepté le principe d'une cession gratuite du terrain, assortie d'une clause d'affectation scolaire.** La durée de celle-ci a été négociée entre les partenaires. Un accord s'est dégagé pour que sa durée soit fixée à 60 ans.

Le projet d'acte de cession est donc en cours de rédaction et pourra être signé très rapidement. Les travaux pourront suivre dans les meilleurs délais.

Je veillerai personnellement à la bonne fin de ce dossier et vous prie de croire, **Cher Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain JUPPÉ

M. ALAIN JUPPÉ REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS :
- A SA PERMANENCE, 121, RUE CAULAINCOURT, 75018 PARIS - TÉL. : 42 59 85 54
- A LA MAIRIE DU 18e ARRONDISSEMENT, 1, PLACE JULES-JOFFRIN - TÉL. : 42 52 42 00

Rassemblement le 4 février 93 contre les actes de dégradation

11 février 1993, les travaux ne sont toujours pas commencés. Des inondations et des dégâts importants justifient une nouvelle manifestation, direction la mairie du 19ème et la porte de Pantin.

Pierre Gounand, proviseur de 1987 à 1995, avec David Kutchukian (élève TM)

Choix de l'entreprise pour les travaux : commission permanente de la Région du 6 avril 93 :

EXP: CRIF 33 1 40438135 1993-02-10 18:29 63-96 S #1

Conseil Régional
d'Ile de France

Le Préfet
Directeur Général des Services

Paris, Le 9 FEVRIER 1993

Monsieur le Proviseur,

Comme suite à vos demandes d'informations, je suis heureux de vous faire savoir que la négociation entre les entreprises candidates à la reconstruction du Lycée Diderot est sur le point d'aboutir.

La commission permanente réunie le 6 avril prochain délibèrera sur le choix du lauréat.

Les travaux pourront donc commencer dès le mois de mai.

Si vous le jugez utile, Mme LOR, Conseiller Technique au Cabinet du Président, pourra vous recevoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Proviseur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean CHEVANCE

Monsieur GOUNAND
Proviseur
LVT DIDEROT
60 Bd de la Villette
75019 PARIS

11 Rue Barbet de Jouy - 75700 Paris - Tél 40 43 70 70

Conseil Régional
d'Ile-de-France

Le Vice-Président
Chargé de la Formation Professionnelle
du Développement Economique
Régional et International
N° 29

Paris, le 27 avril 1993

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention du Président du Conseil Régional sur le retard subi dans le programme de reconstruction du lycée technique Diderot situé dans le 19è arrondissement de Paris.

Je tiens à vous confirmer que ce programme est entré depuis le 6 avril, date de la dernière Commission Permanente, dans une phase opérationnelle.

En effet, les membres de la Commission Permanente ont retenu la proposition de la Commission des Marchés et ont autorisé le Président du Conseil Régional à signer le METP pour la reconstruction et le gros entretien du lycée avec l'entreprise Gespace.

Dès le mois de juin, le Président du Conseil Régional posera la "première pierre" du futur établissement implanté rue David d'Angers sur une parcelle de 9 120 m2.

Il pourra accueillir 1 180 élèves en second cycle technique, en classe post-baccalauréat et en classes préparatoires aux grandes Ecoles Supérieures et spécialisées en technologie.

En espérant avoir répondu à vos légitimes interrogations. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

J'aurais pensé de vous donner ces informations
Cordialement

Christian CAMBON

Monsieur Joel HOUZET
3 rue Henri Ribière
75019 PARIS

33, rue Barbet-de-Jouy, 75700 Paris - tél. 40.65.70.70

Les travaux débutent le 5 mai 93. Michel Giraud, Président du Conseil régional pose la 1ère première pierre le 4 juin.

16 janvier 94 : Manifestation contre la loi Bayrou qui veut financer le privé et abroger la loi Fallou

Délégation massive à la région en 94 pour obtenir des investissements suffisants.

LYCEE TECHNIQUE DIDEROT PARIS 19.

JEUDI 16 FEVRIER

DELEGATION MASSIVE A LA REGION

Métro Saint François Xavier
Angle Boulevard des Invalides
Rue de Babylone.

Avec demande de rendez-vous avec M. Giraud, Président de la Région. pour 15 h 30.

Départ du Lycée Diderot à 13 h 30.

DES MATERIELS, DES MOBILIERS

LE NOUVEAU DIDEROT NE DOIT PAS ETRE UNE VITRINE VIDE.

Nous avons lutté pour la reconstruction de notre lycée et nous avons enfin obtenu satisfaction.

Mais, alors que la reconstruction touche à son terme, que le déménagement devrait commencer en juin, les matériels neufs et les mobiliers être livrés et installés durant l'été, afin de permettre la rentrée en septembre, l'inquiétude et la colère remontent au Lycée Technique Diderot.

Les enseignants ont travaillé pendant des semaines en dehors de leurs heures de cours afin de dresser la liste des matériels et mobiliers nécessaires et les projets de commandes, et d'établir les plans d'implantation.

Le coût de ces équipements a été estimé en octobre dernier à 90 millions de francs, somme importante répondant à la volonté rectorale et régionale.

On parle de " vitrine de l'enseignement technologique industriel " **Michel Giraud, Président de la Région Ile de France, déclarait lui-même le 4 juin 1993, à la pose de la première pierre** : " Diderot est en effet un lycée d'enseignement technique à la réputation et à la renommée importantes ... cela veut dire un espace gratifiant, tout autant que du matériel performant ... le développement de structures d'accompagnement indispensables : installations sportives et lieux dits de convivialité à l'intérieur de l'établissement".

Mais ne s'agit-il que de paroles ? A ce jour, la Région responsable de notre reconstruction n'a pris aucun engagement écrit, mais en son nom des orientations nous sont imposées : en décembre, sans remettre en cause les demandes et prévisions effectuées, on parle d'une répartition des investissements nécessaires sur 2 ans; en janvier, **on parle d'une répartition sur 4 ans; depuis le 6 février, les sommes prévues pour la première année chutent d'un tiers, sans garantie de financement des années suivantes**.

Si cette situation devenait effective, le nouveau Lycée Diderot ne serait qu'une vitrine vide, vide de matériel, de machines modernes et performantes et de mobilier technique adapté. La qualité de nos formations en subirait les conséquences, l'image du technique continuerait à se dégrader.

Nous le disons : il n'est pas question pour nous de déménager l'ensemble de notre ancien matériel, une part importante de ce matériel est obsolète et n'est pas aux normes de sécurité.

Nous estimons que pour l'avenir des jeunes, de la région , du pays, le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement technique est indispensable et tout particulièrement celui des lycées technologiques avec leurs formations au bac et au BTS.

Nous voulons le déblocage par la Région des financements nécessaires conformément à ses engagements, aux besoins définis par les enseignants et personnels du lycée, par les programmes et les autorités pédagogiques afin d'assurer :

- **l'installation de la totalité du mobilier pour la rentrée**
- **la livraison des matériels pédagogiques sur 2 ans**
- **la construction d'installations sportives sur le site libre à Danube**

Nous voulons aussi **des garanties sur les conditions du déménagement**.

A l'initiative des élus, enseignants, personnels, parents d'élèves du Lycée Diderot.
Avec le soutien du SNES, du SNEP, du SNASUB (FSU), de Diderot Aujourd'hui Demain, de la CGT, de la FCPE.

La rentrée à Danube se rapproche. René Le Prévost demande de baptiser l'amphi du nouveau lycée. L'inauguration aura lieu le 6 octobre 1998

Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

COMITE du XIX ème ARRONDISSEMENT de PARIS
DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE

Paris le 12 Janvier 1995

Monsieur P. GOUNAND
Proviseur
Lycée Technique Régional
60 Bld de la Villette
75.019 - PARIS

Monsieur le Proviseur,

Soucieux de pérénniser les idéaux de la Résistance et la mémoire de ceux qui donnèrent leur vie dans le combat pour la libération du sol national et la restauration de la République, notre Association souhaite qu'à l'occasion du déplacement du Lycée Diderot le nom de BAJSZTOCK soit donné au nouvel amphithéâtre.

Elève de l'Ecole Diderot, BAJSZTOCK Henri fût arrêté le 1er Juin 1943 au cours d'une mission armée, condamné le 1er Octobre et fusillé le 6 Octobre 1943 au Mont Valérien.

Plusieurs lettres de lui, nous sont parvenues dont une adressée à Monsieur PEYREIGNE, Professeur à Diderot, dont nous vous joignons copie.

Nous recherchons des contacts avec la famille pour l'informer de nos démarches et recueillir un complément d'informations en vu de l'édition d'une plaquette qui pourrait être remise aux Elèves lors de l'inauguration de l'amphithéâtre à laquelle seraient invités les Parents et Amis de BAJSZTOCK

Nous tenant à votre disposition pour toutes précisions qui vous paraitraient utiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Le Président,
R. LE PREVOST

Monsieur René LE PREVOST
33,rue Compans
75.019 PARIS
T : 42.06.90.83

La rentrée scolaire 1995 se déroule à Danube. … avec la gardienne du 60 bd de la Villette, Madame Marin, grâce à une pétition signée par toute la communauté scolaire et une délégation au rectorat avec Michel Rouquette, l'intendant du lycée.

On investit vite la salle des profs contre Juppé et sa réforme de la sécurité sociale :

L'inauguration du lycée a lieu le 23 février 96 par Michel Giraud.

Madame Gendreau-Massaloux, Monsieur Tiberi, Monsieur Giraud,

c'est bien de venir inaugurer le lycée Diderot mais:

Madame le Recteur,

Le Conseil d'administration a repoussé la DHG proposée par le Rectorat. Les heures manquent pour assurer un enseignement avec des effectifs raisonnables en 2nde, en Terminale d'adaptation, pour envisager des dédoublements, pour assurer des initiatives pédagogiques lorsque c'est nécessaire pour les élèves d'une classe.
Depuis des années, il faudrait créer des postes d'enseignants afin de diminuer le nombre d'heures supplémentaires et intégrer les heures de formation continue dans les services.
Le lycée dispose d'un grand CDI mais la non-création d'un 2ème poste empêche qu'il soit ouvert entre 8 h et 18 h sans interruption.
Le lycée s'est agrandi, il a plus d'élèves, la cantine est plus agréable d'où le doublement du nombre de 1/2 pensionnaires mais il n'y a pas plus de surveillants, pas plus de personnels non-enseignants.
Des CES ont été recrutés sur des emplois de titulaires: 7 pour le vie scolaire, 10 pour la cantine et le nettoyage, 2 pour l'intendance. La plupart se sont formés et remplissent bien leur mission mais lorsqu'ils souhaitent rester, leur contrat arrive à échéance. Il n'est pas admissible de développer de tels emplois précaires et encore moins dans l'Education Nationale.

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Le budget n'a été adopté que par une minorité du Conseil d'administration. La subvention régionale est insuffisante: elle ne tient pas compte des charges supplémentaires d'un lycée neuf , il ne restera que des sommes insuffisantes pour notre fonctionnement pédagogique. De nombreux dysfonctionnements apparaissent, les corriger revient le plus souvent à la charge du lycée, ce n'est pas admissible alors que l'entreprise CBC a un contrat d'entretien de 10 ans. Le chauffage, le téléphone, les cloisons fragiles, les ruptures de canalisation, etc... les problèmes sont nombreux.
Les élèves ne disposent pas de salles entre les cours, de lieux suffisants pour se détendre et travailler. Il faut couvrir la "cour anglaise".
De nombreuses salles ne sont pas encore complétement équipées en mobilier, outils pédagogiques et machines. Nous attendons toujours la confirmation des budgets d'investissements 96 et 97 pour ces équipements mobiliers et pédagogiques. Les jours passent et nos inquiétudes augmentent.
Préparer l'avenir nécessite de bien former les jeunes, demande des investissements suffisants et exige de favoriser la création d'emplois. Votre schéma régional des formations et de l'emploi ne peut nous satisfaire. Le développement de l'apprentissage et de la précarité dans l'emploi ne répondent pas aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
Diderot ne peut servir de vitrine. Nous continuerons à lutter pour le développement du service public d'éducation en formation initiale et continue, pour le rôle moteur des lycées techniques et professionnels dans la formation et les qualifications.

Monsieur le Maire de Paris, Monsieur le Président de l'Assistance Publique,

Un lycée neuf sans installations sportives, ce n'est pas acceptable alors qu'une partie du terrain voisin permettrait de construire des installations utilisables par les jeunes et les habitants du quartier, éventuellement en sous-sol.
Nous sommes par ailleurs choqués que des baraquements soient installés pour plus de 18 mois afin de "loger" des SDF dans des conditions de bidonville alors que des milliers d'appartements sont libres à Paris et des centaines de milliers de m^2 de bureaux sont inoccupés. Un logement décent est un droit.

cette inauguration est le résultat de plus de 15 années de luttes

des enseignants, des élèves et des parents

auprès de la ville, de la région et du rectorat

nous continuerons à agir pour un enseignement de qualité

les enseignants élus au CA et le SNES (FSU) Diderot
les parents d'élèves FCPE Diderot

Contre l'emploi précaire, arrêt du recrutement des CES :

SNES (FSU) Diderot **projet**

Le Conseil d'Administration du lycée a pris, Jeudi 21 Novembre, 2 décisions importantes.

Monsieur le Proviseur a proposé au CA, dans un premier temps, la motion suivante: le CA autorise-t-il le proviseur à recruter des CES ?

9 oui 13 non 1 blanc

Le CA a par contre adopté la motion présentée par les élus SNES, suite à la pétition signée actuellement et en quelques jours par 50 enseignants et 25 personnels:

Le lycée Diderot fonctionne depuis plusieurs années avec une vingtaine de Contrats Emploi-Solidarité qui font office de personnels de service, de surveillance ou de secrétariat.
Le CA du lycée Diderot, parce qu'il refuse la précarité qu'entraîne de tels contrats, exige:
- La création des postes statutaires correspondants.
- L'arrêt du recrutement de CES.
- Pour ceux qui sont en situation, après formation, leur recrutement sur les postes ainsi crées.

18 voix pour 3 blancs 1 refus de vote

Chacun comprend l'importance d'un tel vote alors que le lycée Diderot est l'établissement gestionnaire des 1200 CES recrutés par le Rectorat de Paris.

Monsieur le Proviseur a annoncé qu'il ne recruterait plus de CES pour le lycée. Les CES présents au lycée ne seront donc pas remplacés.
Nous ne pouvons à la fois condamner le principe des CES avec la précarité, le sous-salaire correspondant et le manque de perspective d'emploi stable pour chacun et en même temps faire semblant de fonctionner normalement avec une vingtaine de CES.
Nous avons, chacun d'entre nous, le désir de bien faire notre travail. Il ne s'agit pas d'en faire plus. Des taches ne pourront être effectuées. Nous devons l'assumer individuellement et collectivement.

Deux questions décisives se posent donc maintenant:
1. **Comment obtenir la création au minimum de 10 emplois stables pour le fonctionnement du lycée (cantine et entretien, secrétariat, vie scolaire)?**
2. **Comment aider les CES qui le désirent à obtenir effectivement ces postes stables?**

Le CA a d'autre part repoussé la décision budgétaire modificative proposant d'injecter 850.000 F des fonds propres du lycée (qui s'ajoutent aux 300.000 F prévus dans le budget initial voté par une minorité du CA en janvier dernier) afin de compenser les insuffisances des dotations régionales pour le fonctionnement du lycée. Jusqu'à présent, ces fonds étaient un plus pour les investissements, ce n'est plus le cas. Nous savons tous que le budget 97 ne fera qu'aggraver ces orientations.

11 voix contre la DBM 9 pour 2 abstentions

Monsieur le Proviseur a annoncé que pendant un mois, il n'y aura provisoirement pas de commandes, puis que la DBM sera quand même exécutée. Mais là encore, le lycée affirme de façon concrète son refus des orientations budgétaires actuelles. L'Education Nationale doit redevenir une priorité.

En conséquence, **quelles initiatives prenons nous vers le Rectorat, vers la Région...?**

Nous vous proposons d'en discuter ensemble:

en heure mensuelle d'information syndicale
de droit pour tous les personnels
Jeudi 28 Novembre
de 10 heures à 11 heures
dans l'amphithéâtre

Le lycée se mobilise pour les personnels non enseignants, manifestations et délégations en particulier le 15 février 98

UN LYCÉE, C'EST DES ÉLÈVES, DES PROFS ET QUI D'AUTRE?

IL Y A L'ADMINISTRATION, L'INTENDANCE, LES SURVEILLANTS, LES DOCUMENTALISTES, L'INFIRMIÈRE, L'ASSISTANTE SOCIALE...

IL Y A AUSSI LES "A.T.O.S." :
personnels administratifs, de laboratoire, d'accueil, d'entretien, de cuisine...
SANS EUX, LE LYCÉE NE POURRAIT PAS FONCTIONNER

ILS NE SONT PAS ASSEZ NOMBREUX A DIDEROT!
LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR ENTRETENIR LE LYCÉE ET ASSURER LA CANTINE, SONT DE PLUS EN PLUS DIFFICILES.

IL MANQUE DES POSTES! COMMENT EN TROUVER?

LES C.E.S. (contrats emploi-solidarité) NE SONT PAS UNE VÉRITABLE SOLUTION.

- Un CES est un travail provisoire, à mi-temps, payé la moitié du SMIC et sans formation effective. Deux personnes embauchées en CES font le travail correspondant à un poste à temps complet. Un CES n'est pas un véritable emploi mais une aide pour les gens au chômage. DIDEROT en avait 5 à la rentrée 98.
- Recourir à des CES supplémentaires dispenserait de créer de véritables emplois. Il y a quelques années à DIDEROT, on avait atteint le chiffre effarant de 20 CES, représentant 10 postes non pourvus!

C'EST POURQUOI NOUS REFUSONS D'AUTRES CES!

POUR le bon fonctionnement du lycée,
POUR lutter vraiment contre le chômage,
NOUS VOULONS DE VÉRITABLES EMPLOIS !

Le conseil d'administration du lycée a décidé à l'unanimité de demander **5 postes d'A.T.O.S.** : **4 O.E.A.** (ouvriers d'entretien et d'accueil) et **1 O.P.** cuisine (ouvrier professionnel) ainsi que **2 postes de surveillants**.

Le Rectorat admet que notre demande se justifie mais la rejette pour des raisons budgétaires. Il n'envisage pour l'instant que la *transformation* (!) d'un poste d'OEA en poste d'OP. Il prendra une décision le 18 février.

C'EST TOUS ENSEMBLE, ÉLÈVES, PROFS, A.T.O.S., PARENTS, QU'IL FAUT RECLAMER CES POSTES !
POURSUIVONS L'ACTION!

PRÉPARONS UNE NOUVELLE MANIFESTATION!
LUNDI 15 FÉVRIER A 10 H

Les délégués élèves au CA du lycée, Les enseignants SNES et SNEP (éducation physique)-FSU, les personnels UNATOS-FSU, les parents d'élèves FCPE et PEEP et tous ceux qui sont d'accord...

Entre 1995 et 2001, le quartier et le lycée se mobilisent et font la fête « pour un espace de sport et de loisirs ». 1ère fête, le 4 octobre 1997 :

Une 2nde fête en 1999 avec vide grenier permettra de présenter les maquettes de ce que pourrait devenir cet espace de sport et de loisirs :

Claude Hui, proviseur de 1995 à 2001 en discussion avec Alain Girard, conseiller régional.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

ACADÉMIE DE PARIS

Paris le 20 Mai 1999

Marie-Michelle PASSEMARD
Inspectrice d'académie
IPR d'EPS

à

Monsieur Joël HOUZET
Professeur
61 Rue David d'Angers
75019 PARIS

Monsieur,

Je tiens à vous assurer à nouveau de mon soutien pour votre demande d'installation sportive à créer à proximité du lycée Diderot.

Les arguments sont évidents :
1/ Il n'y a aucun terrain de sport à proximité de l'établissement et ils sont très insuffisants dans le 19ème arrondissement et plus globalement dans le Nord-Est de Paris
2/ Les cours d'EPS se trouvent amputés de plus de la moitié par les déplacements des élèves vers des installations périphériques.
3/ L'absence d'installations couvertes compromet aussi le travail des enseignants qui ont conçu des projets pédagogiques de qualité tant pour l'enseignement obligatoire que pour l'animation du sport scolaire (UNSS).
4/ Des problèmes de violence se développent du fait du manque d'espace réservé aux pratiques physiques des jeunes.

En conséquence, je pense qu'il faut faire le maximum pour trouver des solutions dans le quartier et envisager la création d'un espace réservé aux sports qui se pratiquent en salle et sur des terrains extérieurs spécialisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M.M. Passemard

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Adresse déposer : ☐ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 69 SORBONNE, 47 RUE DES ÉCOLES 75230 PARIS CEDEX 05 TÉL : 01 40 46 22 11
☒ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE : 94 AVENUE GAMBETTA P 75984 PARIS CEDEX 20 TÉL : 01 44 62 40 40 FAX : 01 40 30 22 72
SITE INTERNET : http://www.ac-paris.fr COURRIER ÉLECTRONIQUE : ce.rectorat@ac-paris.fr

Pour un Espace de Sport et de Loisirs

sur le terrain libre de l'ancien hôpital Hérold

La Mairie de Paris et l'Assistance Publique doivent enfin prendre en compte nos demandes pour améliorer la vie de notre quartier.
Leur projet est actuellement inadmissible avec 150 logements supplémentaires. Il ne suffit pas de construire, il faut pouvoir accueillir.
Notre quartier a d'abord besoin d'équipements collectifs pour les jeunes et les habitants, pour les lycéens et les scolaires. C'est la seule vocation du terrain libre.

nom:

adresse:

signature:

Monsieur le Maire de Paris

Hôtel de Ville

75004 Paris

Une carte pétition est éditée. Elle sera signée par 2000 personnes, en particulier lors d'un vide grenier le 17 mai 98 dans l'allée Francis Ponge.

ÇA BOUGE

Numéro 0

Le journal officieux des déjantés du lycée

EDITO

On se lance

Voici le n°0 d'un journal de Diderot. C'est un essai réalisé en 3 semaines. Tout ça à cause de Younès qui une fois de plus n'écoutait pas en cours. Il tentait de montrer à ses copains son œuvre de l'année dernière : il en est fier du journal de son ancien lycée. Pourquoi pas en faire un pour Diderot ? Plusieurs y ont pensé.

Il y a des années, il y avait "Café aux Fruits", une dizaine de numéros et puis plus rien, pas même dans les archives du lycée (Jeanne, Jean-Mich[illegible] avez vous gardé une collecti[illegible] complète ?). Celui-ci, nous veillerons, se rajoutera à not[illegible] patrimoine commun !

Pour nous joindre, nou[illegible] communiquer des articles, des dessins, des idées, des critiques (constructives : on est très susceptibles), c'est simple : une enveloppe adressée à "ça bouge" avec dedans une disquette PC ou un dessin à scanner et vous la donnez à la loge. Merci à Madame Marin (notre Domitila qui part à la retraite et qu'on va tant regretter), merci à Paul, qui nous la transmettront.

Et ainsi à la rentrée, vous verrez le n°1.

Ont participé à ce numéro de "ça bou[illegible] Chiepperin, Younès Bouamama, Steve [illegible]
Dessins : Alex Da Mota **Mise en page**

En exclusivité, tout le programme et les artistes

FETE DU LYCEE

PROGRAMME DU 15 AVRIL 99

Dans l'amphithéâtre

13h30 Le film : A tout de suite.
(puis toutes les heures salle 130)

14h00 Le duo orgue et saxophone.

14h30 Le jazz.

15h00 [illegible]

Après Café aux fruits, voila ça bouge ! On en restera au n°0.

« Diderot en lutte » manifestation octobre 99 pour conserver Nicole à la vie scolaire du lycée

Suite à notre action des avancées.
Voici les documents :

Les lettres du directeur de l'Académie
à Nicole Buvat et à Joel Houzet
et l'article du Parisien du mercredi 27

AG à 13 heures dans l'amphi ce jeudi 28

Notre mobilisation a obligé le Rectorat à faire des propositions.

Nicole est depuis le 18 octobre au chômage : trouver une issue est urgent.

Le Directeur de l'académie propose un contrat CEC avec une formation interne.

Nicole serait ainsi en contrat de 2 ans maximum, payée au SMIC, pour 30 heures de travail au lycée et une formation pouvant déboucher sur un emploi stable.

Une entrevue avec M. le Proviseur, mercredi après-midi, a lancé cette option.

Cependant les problèmes de fond restent posés et exigent notre vigilance : CEC est toujours un emploi précaire et nécessité de créer un poste d'adjoint à la vie scolaire.

Le [illegible]
[illegible] n° 99-857
[illegible]

Le 25 octobre 1999

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur la situation de Madame Nicole BUVAT, qui a bénéficié d'un contrat emploi solidarité de septembre 1982 au 17 octobre 1999, et qui sollicite un emploi d'agent administratif chargé de la vie scolaire.

Eu égard au travail accompli par cette personne, j'ai fait procéder à un examen attentif de cette demande.

Les possibilités qui peuvent être offertes à Madame BUVAT sont les suivantes :

- L'attribution d'un contrat emploi consolidé, solution qui semble être refusée par Madame BUVAT, alors même que l'établissement était volontaire pour financer la part qu'il lui revient.
- L'accès à la fonction publique, en passant les concours administratifs de la catégorie C, concours correspondant à son niveau d'étude.

Je dois vous préciser qu'il n'existe pas de concours d'agent administratif chargé de la vie scolaire, et que la création d'un tel poste ne relève pas de ma compétence.
Il n'en demeure pas moins, que les personnels administratifs et ouvriers faisant partie intégrante de la communauté éducative, ils sont associés à la vie scolaire et participent au projet éducatif de l'établissement.
J'ajoute, que la réussite d'un candidat à un concours de la fonction publique, ne préjuge pas de son affectation dans tel ou tel établissement.

Enfin, je vous informe, qu'au vu des activités de Madame BUVAT au lycée Diderot, j'ai demandé à l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), d'examiner avec attention la situation de cette personne. L'Agence est prête à étudier, dans les plus brefs délais, la possibilité d'un stage de formation.
Il reste également possible d'intégrer Madame BUVAT aux formations internes préparant aux concours administratifs organisés par l'Académie.

J'invite donc, Madame BUVAT à suivre ces propositions qui doivent lui permettre de trouver à terme, un emploi stable et proche de ses aspirations.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal JARDIN

M. HOUZET – [illegible]
S/C de Monsieur le Proviseur
lycée Diderot
61, rue David d'Angers
75019 Paris

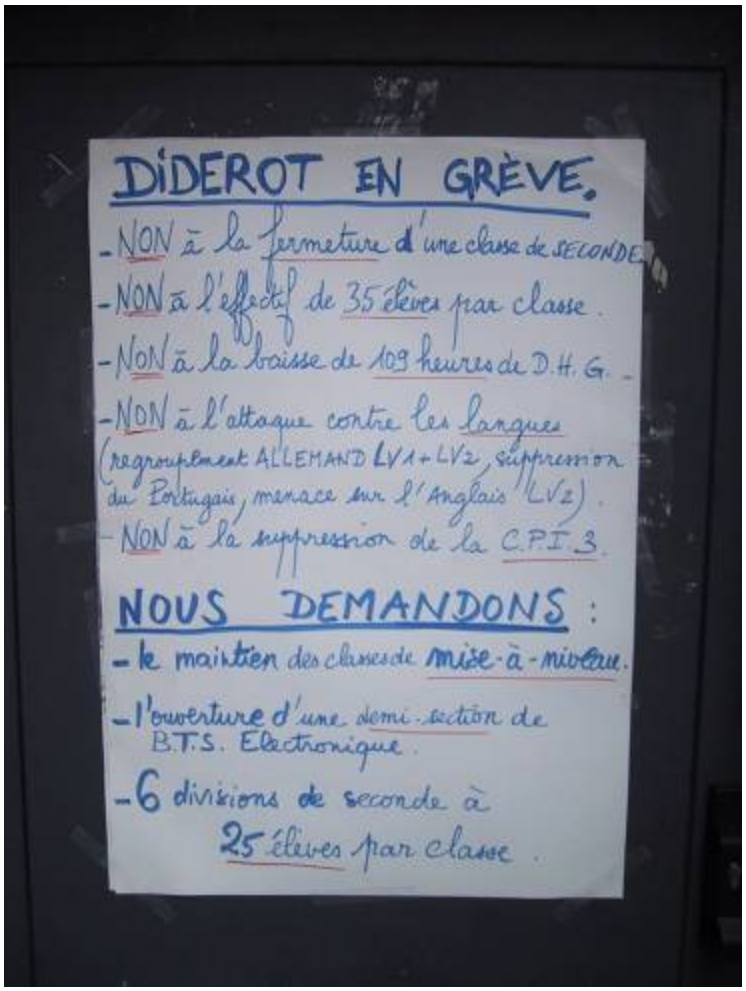

Manifestations mars 2003 vers le Rectorat, vers le Ministère : la structure du lycée est dramatiquement mise en cause, fermeture d'une 2nde et de la mise à niveau pour les titulaires d'un bac pro

Manifestation février 2004 contre la fermeture du Lycée professionnel Clément Ader, son déménagement à Diderot et la fermeture de la filière productique

Un projet mal ficelé : persévérer serait un gâchis irréversible.

Début décembre, on nous annonce le projet de transfert de sections du lycée professionnel Clément Ader vers le lycée Diderot. Les conséquences de ce transfert apparaissent progressivement : fermeture du lycée professionnel Clément Ader, transfert de la filière productique de Diderot vers un autre lycée, globalement avec les arrivées et les départs,100 élèves de plus mais 280 heures d'enseignement en moins, 16 postes supprimés, pas de postes de personnels non-enseignants créés, etc.

Au moment où se déroulait le grand débat sur l'école, il est incroyable de constater la méthode utilisée pour consulter et impliquer les intéressés des communautés scolaires. Il faut se rendre compte à quel point cette façon de faire démobilise, démotive, démoralise… On prône l'individualisme et les intérêts personnels.

Aux arguments, on nous répond par la fuite en avant, la diffusion de ragots, d'attaques individuelles. Quelle pratique, quelle leçon donnée aux jeunes que nous formons !

On ne se préoccupe pas des jeunes actuellement scolarisés dans les sections qui seraient transférées : que cela se fasse en cours d'année, que les machines utilisées ne soient plus les mêmes, cela ne compte pas.

Le directeur de l'académie vient, la veille de la réunion du Comité Technique Paritaire, dans les 2 lycées, expliquer qu'il a son opinion, que nous avons la nôtre, donc qu'il a raison. Le lendemain du jour de sa venue, le CTP ne s'est pas tenu puisque les syndicats n'ont pas siégé mais ce n'est pas grave les décisions sont quand même prises !

De son coté, le Proviseur du lycée Clément Ader exclut les élèves qui manifestent pour la défense de leur section. C'est sans doute ce qu'on appelle une leçon d'éducation civique et il prônera certainement, à un moment ou à un autre, l'implication citoyenne sans aucune gène.

Les communautés scolaires de Clément Ader et de Diderot posent une question au Conseil de Paris, une délégation rencontre Eric Ferrand, adjoint au Maire de Paris, chargé des affaires scolaires. Au nom de la Ville de Paris, il répond et écrit au directeur de l'Académie que la Ville n'a pas été consultée, n'a rien demandé, que les choses ne peuvent se faire dans la précipitation, que le critère d'économie comptable ne peut être le seul critère. Il conclut : le projet doit être différé. La déclaration est faite en réunion du conseil de Paris.
Nous rencontrons Madame May-Godard, représentante de la Région. Elle nous communique la lettre de Jean-Paul Huchon, président de la Région Ile de France, au Ministre de l'Education Nationale et au Recteur de l'Académie de Paris : « Le Recteur décide du transfert sans attendre le moindre avis de la Région », le Programme pédagogique de l'Académie établi en concertation avec la Région est modifié sans préavis, d'où le président de la Région demande de surseoir à tous ces projets de suppressions.
Persévérer dans ce projet serait véritablement détruire une petite structure qui fonctionne, faire perdre toute cohérence aux formations de Diderot, diminuer les capacités d'accueil des formations industrielles, casser l'enseignement technologique et professionnel sur Paris.

Dès juin 2006, le lycée se mobilise aussi pour les élèves sans papiers et d'abord pour Thanuj,

et le Proviseur, François Butet, nous invite à fêter le succès de sa régularisation.